



LES PISTOLIERS DE LA VENOGUE

SOCIETE DE TIR

Demande d'admission

Le soussigné demande son admission à la société de tir " Les Pistoliers de la Venoge " à Bussigny et déclare :

- Se soumettre aux statuts actuels.
- S'engager à tirer " au carnet " pendant les journées de tir officielles.
- S'engager à utiliser les calibres 22 long rifle, 9 et 7,65 parabellum, et 38 spécial.
- Avoir pris note que la société ne fournit pas d'armes.

La présente demande sera étudiée par le Comité qui statuera.

Le candidat sera informé et présenté à l'Assemblée Générale pour admission

Chaque demande d'admission doit être accompagnée :

- de la copie du permis d'achat d'arme (*si vous en possédez une*)
- de la copie d'une pièce d'identité valable

Nom : Prénom :

Date de Naissance : Profession :

Adresse : NP/Localité :

Nationalité : Origine :

N° AVS.....

N° de téléphone :

Déjà propriétaire d'une arme : oui non

Propriétaire des armes suivantes :

• Calibre 22 long Rifle, modèle et N° (un seul) :

• Calibre 9 mm para, modèle et N° (un seul) :

Lieu et date : Signature :

Cette demande est à déposer au bureau situé dans le stand « 25 m »